

Herman LEMAIRE Avocat

T +32 2 880.63.72 herman.lemaire@ablegal.be

> Human Rights Watch Rue de Trèves 45 1040 Bruxelles

PAR RECOMMANDE AVEC A/R

Bruxelles, le 18 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Suite à la publication, en date du 29 juin 2018, sur le site internet de HRW dont vous avez la responsabilité, d'un article intitulé « RD Congo : la répression perdure tandis que la date des limite fixée pour les élections approche », Monsieur Zoé Kabila, qui a été nommément mis en cause dans cet article, me charge de vous adresser le présent droit de réponse que je vous prie donc de publier sur votre site dès réception :

- 1. Monsieur Zoé Kabila est un élu du peuple congolais qui tient à apporter un démenti formel aux accusations contenues dans votre publication selon lesquelles il aurait pris part à la formation des « Jeunes Leaders » dont la mission serait de « provoquer des violences pendant les manifestations, neutraliser les leaders de l'opposition, et évacuer rapidement les cadavres des personnes tuées par les forces de sécurité pendant les manifestations ». En outre, Monsieur Zoé Kabila conteste qu'il « était présent lors d'une réunion de mobilisation et de formation » et « qu'il avait délivré un discours de mobilisation aux jeunes recrues ».
- 2. Les allégations contenues dans votre article sont d'ailleurs étonnamment simplistes: aucune indication sur les dates ni les lieux où se seraient déroulées les soi-disant formations des jeunes avec la participation de Monsieur Zoé Kabila, aucune précision sur le contenu du fameux « discours de mobilisation aux jeunes recrues ». Tout ceci pourrait donner à penser que les informations que vous avez publiées n'ont pas été collectées « avec la plus grande rigueur et dans la stricte objectivité ». Il s'agirait donc d'une attaque frontale visant uniquement à discréditer et salir le député national Zoé Kabila à la veille des élections. Ceci qui ne cadre pas avec votre éthique.
- 3. Pour des faits aussi graves et contrairement à vos habitudes, Human Rights Watch n'a jamais contacté Mr Zoé Kabila (ou un représentant du gouvernement congolais) en vue d'obtenir sa version des faits. Votre organisation, qui se consacre à protéger les droits humains, est mieux placée que quiconque pour savoir que « la justice est le respect des droits de chacun ». Au nom de sa prestigieuse réputation, elle devrait se garder de publier des informations basées sur des faits qui ne sont pas « vérifiés et recoupés », ou qui sont susceptibles de porter gratuitement



atteinte aux droits des personnes mises en cause, sachant que toute imputation dommageable peut donner lieu à une action en réparation du préjudice subi.

4. Monsieur Zoé Kabila reconnaît et apprécie l'importance des changements notables intervenus à travers le monde grâce à l'action de Human Right Watch. Il estime cependant que l'opinion publique doit être informée de manière objective et impartiale pour le triomphe de la cause des droits humains pour tous..

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Herman Lemaire

Avocat au Barreau de Bruxelles